

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	63 (1934)
Heft:	3
Rubrik:	Chronique scolaire suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE SUISSE

On écrit de la Suisse orientale à la *Gazette de Lausanne* :

Nos professeurs de langue anglaise et française reçoivent de la grande maison d'édition Moritz Diesterweg à Francfort-s.-M. une feuille de propagande pour les livres scolaires édités par cette maison. On nous dit comment dans les écoles de langue allemande il faudra dorénavant enseigner les langues étrangères. L'anglais sera le sujet d'une étude très approfondie, étant donné que les Anglais sont des parents de race et que l'anglais est une langue germanique (!) ; cette langue peut servir à former et à mieux définir le « *deutscher Mensch* ». Le français devra être étudié en second lieu, en accusant tous les traits qui opposent le Français à l'Allemand ! les contrastes de sang, de race et d'esprit devront être mis en relief.

En Suisse allemande, nous considérons un pareil point de vue pédagogique comme néfaste et injuste. Si nous étudions ensemble à l'école un conte de Daudet, un croquis de Rambert ou le chapitre de Philippe Monnier qui commence ainsi : « *Mon village a célébré ce soir la fête du premier août...* », nous prenons conscience non pas de ce qui nous sépare, mais de ce qui nous unit dans une même foi avec nos confédérés romands.

La phalange des maîtres de français travaille chez nous sans relâche, avec foi et souvent avec abnégation, à cette tâche de rapprocher nos jeunes de leurs confédérés welches. Et notre effort n'est pas vain. Mieux que de longs discours, un petit exemple le montrera. Un jeune éclaireur saint-gallois se trouve un jour près du débarcadère de Rorschach. Un jeune Allemand descend du bateau et demande à l'éclaireur suisse le chemin de la gare. Celui-ci l'accompagne. Ils causent. Comme il approche du but, le jeune Allemand fait à son jeune guide suisse un discours fervent et l'invite à prendre part à une grande revue de la Hitlerjugend dans la région de Lindau. Les jeunes Suisses allemands « parents de sang et de race » y sont chaleureusement conviés. Alors notre éclaireur se raidit dans un salut militaire et réplique : « Merci de l'invitation. Impossible d'accepter. Je manquerais à ma parole. En Suisse, nous avons trois races, trois langues, mais un seul drapeau. » Cette réponse, faite sans calcul, est caractéristique de l'état d'esprit de tout un pays.

Ecole valaisanne. — L'autorité scolaire valaisanne vient de décider la fermeture de dix classes primaires à cause du petit nombre d'élèves qu'elles groupaient ; neuf classes nouvelles ont été créées en application de la loi prévoyant le dédoublement des classes surchargées.

Au cours de l'année 1932-1933, le Valais comptait 23,388 élèves répartis en 752 classes avec un effectif moyen de 31 écoliers par classe. Neuchâtel compte une moyenne de 33 élèves, Vaud, de 34, Soleure, de 41, Thurgovie, de 42, Lucerne, de 48 et Saint-Gall, de 49. Le Valais possède bon nombre de hameaux isolés dotés d'une école dès qu'il y a une huitaine d'enfants en âge de scolarité. Six de ses classes ont de 7 à 10 élèves, 71 de 10 à 20, 168 de 20 à 25, 166 de 25 à 30, 184 de 30 à 35, 95 de 35 à 40, 16 de 40, 19 de 41, 7 de 42, 4 de 44, 6 de 45, 6 de 46 et 4 de 48.

Les classes de 45 élèves et plus seront prochainement dédoublées, quelques écoles enfantines seront ouvertes. Les nouvelles classes compenseront largement celles qui ont été fermées.